

PROPOS INTRODUCTIFS

Par Jérôme GERMAIN

*Maître de conférences HDR en droit public
Faculté de droit de Metz
UFR DEA
IRENEE (UR 7303)
Université de Lorraine*

Quel plaisir de voir publier par *Politeia* le colloque de l'IRENEE-Université de Lorraine coorganisé avec mes excellents collègues Mélanie DUBUY, Maria FARTUNOVA-MICHEL, Léonard MATALA-TALA et Laurent OLIVIER qui a eu lieu le vendredi 4 juin 2021. Nous sommes très reconnaissants à Mme VERDIER de nous accueillir dans les colonnes de la revue.

Les formes et les modalités de l'action et de la décision politiques connaissent des transformations et des mutations importantes depuis au moins une dizaine d'années. Les mouvements de protestation comme les bonnets rouges ou les gilets jaunes, les efforts renouvelés de décentralisation et de consultation dans les processus décisionnels publics ou le surgissement des réseaux sociaux dans l'espace public et la formation de l'opinion ont affecté les formes traditionnelles de la politique. L'État, les partenaires sociaux et les institutions internationales doivent ainsi s'adapter aux nouvelles technologies, à la concurrence de nouveaux acteurs et aux exigences renforcées de transparence et de proximité qui montent dans la société, en France comme ailleurs.

Ces évolutions semblent faiblement liées entre elles et procéder de logiques parallèles. Elles ont tout de même en commun de renouveler les lieux du pouvoir politique et les procédures habituelles de décision publique. Au même titre que les autres lieux traditionnels du pouvoir, l'État n'est plus aussi central et semble moins autonome que dans le passé dans l'exercice du pouvoir. Les institutions internationales classiques doivent prendre en compte des acteurs nouveaux et divers pour légitimer et affiner leurs positions et leurs politiques. L'usage classique de la contractualisation et de la décentralisation par l'administration connaît de nouveaux approfondissements qui démultiplient les protagonistes, instillent davantage de contrôle externe et reconfigurent encore plus la hiérarchie administrative classique. Les partenaires sociaux sont eux-mêmes de plus en plus concurrencés par d'autres expressions de la société civile, incarnant d'autres intérêts, comme l'environnement, ou représentant des formes spontanées d'organisation et de contestation.

Les institutions politiques et juridictionnelles sont elles-mêmes contraintes de démontrer ou ressourcer leur légitimité et leur immersion dans la société. Les tribunaux délocalisent certaines de leurs audiences. Les membres de l'exécutif mettent en scène loin de la capitale des réunions et des annonces de décisions. Les présidents tentent de rompre avec la langue soignée de leurs prédécesseurs. Parallèlement, la présence sur les réseaux sociaux est devenue indispensable pour ces institutions, tant pour diffuser leurs messages que pour lutter contre les fausses nouvelles. Les voies traditionnelles de formation de l'opinion publique comme la presse écrite, les journaux radiodiffusés ou les informations télévisées ont moins d'impact aujourd'hui qu'hier. En revanche, les messages « likés » et les news « forwardés » sur Twitter ou Facebook se hissent au rang de source principale d'information d'une partie toujours plus grande des citoyens. Les relations internationales sont aussi caractérisées par la généralisation de pratiques nouvelles, comme les manifestations et les blocages lors de sommets internationaux, qui témoignent d'un changement d'ampleur des actions directes, des mouvements spontanés et des organisations de base dans un champ politique pourtant traditionnellement ancré dans les hémicycles policés des organisations internationales et les salons feutrés des conciliabules diplomatiques.

Crise du pouvoir, crise de légitimité ? Le pouvoir cherche à renouveler son efficacité et sa force d'entraînement. Recherche de transparence, exigence de démocratisation ? De nouveaux acteurs et de nouveaux outils reconfigurent la délibération politique et transforment les modalités de la prise de décision publique. On observe ainsi un déplacement du pouvoir et un dépassement des procédures internes à l'État, aux institutions internationales ou aux administrations locales. L'élaboration des normes et l'application des politiques connaissent un phénomène de translation et d'hybridation. Le concept de nomadisme nous a semblé opératoire et fructueux pour étudier ces différents aspects. Il permet de cerner la variété des évolutions en cours et de restituer l'unité d'une tendance, celle du déplacement matériel et immatériel des lieux du pouvoir et de la participation d'un panel élargi d'acteurs, invités ou s'invitant à l'exercice du pouvoir.